

18 DEC. 2013

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 décembre 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et** Jean-Claude VALLAT et Bernard VIATTE **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Gérard FESSELET à Arlette ECABERT, Hervé FRACHISSE à Bernard VIATTE, Claude GIRARD à Bernard TENAILLON, Daniel KUNTZ à André HELLE, Bernard LIAIS à Robert NATALE, Françoise PELCAT à Daniel BOUR, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
4 décembre 2013	4 décembre 2013	En exercice	42
		Présents	27
		Votants	35

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-08-31 – Participation de la CCST à l'opération « Jardiner naturellement »

Rapporteur : Hubert ECOFFEY

1. Présentation de la charte « Jardiner naturellement ! »

Initiée par Franche Comté Nature Environnement, portée et animée par l'association « CPIE de la Vallée de l'Ognon », la Charte « Jardiner naturellement ! » est un programme de sensibilisation du grand public en partenariat avec les enseignes de bricolage/jardinage qui a pour but de faire découvrir le jardinage naturel, faire comprendre comment appliquer des solutions sans pesticides et d'accompagner le particulier vers une évolution durable de ses pratiques au jardin.

Cette charte soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, a rassemblé en 2013, une soixantaine de jardinerie, magasins de bricolage et libres-services agricoles volontaires répartis sur tout le territoire franc-comtois.

2. Les objectifs de la Charte

Les objectifs fixés par la charte sont:

- former au moins un vendeur par magasin signataire aux techniques alternatives
- promouvoir les techniques naturelles de jardinage auprès du grand public
- travailler avec les distributeurs afin de privilégier des solutions sans pesticide
- faire évoluer l'offre et la demande dans les magasins signataires, baisser la vente de pesticides tout en augmentant la vente de produits alternatifs
- développer un réseau franc-comtois d'acteurs et de compétences sur la thématique
- diminuer durablement la consommation de pesticides dans les jardins et s'orienter vers le « zéro pesticides »
- changer durablement les comportements des jardiniers amateurs vers de bonnes pratiques de jardinage

Pour ce faire, la charte s'articule autour de 4 volets principaux :

- la formation des vendeurs : chaque enseigne s'engage à améliorer sa fonction de conseil auprès des clients et à promouvoir les alternatives aux pesticides : paillage, compostage, engrais verts, refuges à insectes et à oiseaux, gestion écologique de l'eau...
- les outils d'information : 10 fiches pratiques sont disponibles dans les magasins signataires et sont distribuées gratuitement aux collectivités participantes afin de pouvoir les distribuer dans les mairies et lors des animations
- la communication : site internet dédié à l'opération, événement presse...
- la sensibilisation et les animations de terrain

3. Participation de la Communauté de communes du Sud Territoire en 2013

Cette action rentre dans le cadre de la fiche-action A3-2 « Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers » du programme d'action du contrat de rivière Allaine. Elle se substitue à la charte qui devait être mise en place localement, en permettant d'avoir un rayonnement plus important et de bénéficier d'une mutualisation des coûts, car elle est portée à un niveau régional.

2 enseignes sont présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire en 2013.

1 enseigne a reconduit sa participation en 2013 (Bricomarché de Delle).

1 nouvelle enseigne s'est engagée en 2013 (Jardival de Delle).

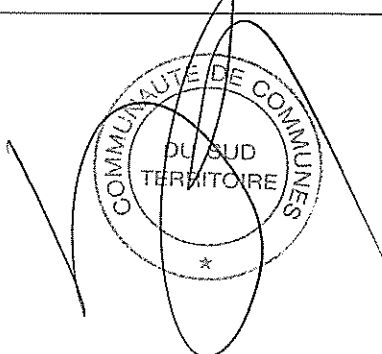
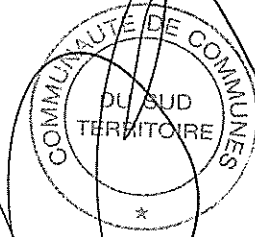
Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes du Sud Territoire veillera à coordonner les animations présentes en jardinerie avec celles déjà organisées sur le territoire. De

plus elle assurera le relais des animations déjà programmées sur notre territoire et la distribution des fiches-conseils sur le jardinage naturel.

Il est donc proposé de reconduire la participation financière de ce projet et de la porter à 800 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de voter une subvention de fonctionnement à hauteur de 800 €,
- de préciser que les crédits budgétés sont ouverts sur le budget à l'exercice 2013,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2013 Et publication ou notification le 18 DEC. 2013</p>	
<p>Le Président,</p> 